

Bure

Fiscalité Cigéo : « Les communes de proximité vont s'appauvrir »

La loi de finances 2025 fait réagir Rémy Bour, maire d'Houdelaincourt, conseiller départemental et surtout représentant des communes de proximité auprès du GIP. A part Bure et Mandres-en-Barrois, il estime qu'elles sont les « oubliées » du projet. Jusqu'à parler de « mépris du territoire ».

La dernière loi de finances l'a interpellé, tout autant que ses collègues. Le maire d'Houdelaincourt et conseiller départemental de Ligny-en-Barrois, Rémy Bour, monte au créneau en sa qualité de représentant des 15 communes de proximité de Bure au conseil d'administration du GIP Objectif Meuse.

« Si on regarde bien ce qu'il y a dedans, le mode de calcul de la taxe d'accompagnement a été refondu », explique-t-il. « À l'appréciation des ministres du budget et de l'économie. Ce sera dans une fourchette, mais là, il faut plutôt parler de fourche. »

Les communes bénéficient actuellement d'une dotation selon un pourcentage de la taxe d'accompagnement. « Dans ce qui est prévu, elle va diminuer sans que l'on en connaisse le montant. » Malgré le maintien du laboratoire souterrain de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires).

« Ça a été décidé sans concertation »

Cette taxe serait compensée

par la future fiscalité Cigéo : « Ce que je conçois. Sauf que les attributaires de la taxe de stockage, ce seront Bure et Mandres. La Codecom des Portes de Meuse, le Département -je ne parle que du côté meusien-, la Région. Il manque 13 communes. Ça a été décidé sans concertation, sans discussions. Ce qui veut dire que l'on n'aura plus de taxe d'accompagnement et pas de fiscalité. La communauté de communes n'aura pas la possibilité juridique de leur reverser une partie. »

Comme leur potentiel fiscal est « anormalement élevé », elles n'ont plus de DGF (dotation globale de fonctionnement). « Ça ne concerne pas que les communes de proximité, mais l'ensemble de l'intercommunalité qui a vu la leur être réduite. »

L'élus déplore que « les communes qui ont accompagné le projet depuis le début, qui l'ont fait accepter aux habitants, y perdent beaucoup, et vont s'appauvrir quand Cigéo va démarrer. »

27 centimes sur la facture d'électricité

Il rappelle que si les élus réclamaient 120 millions d'euros pour la Meuse et la Haute-Marne, avec une répartition établie entre collectivités, « on prévoit seulement entre 6 et 66 millions d'euros de taxe d'enfouissement. »

Il ajoute : « On n'est pas à l'abri d'avoir des ministres qui n'en auront rien à faire de Cigéo et mettront tout au minimum,



Rémy Bour : « Si je fais tout ça, c'est pour bien informer la population. » Photo Jean-Noël Portmann

puisque le financement pourra être remis en cause tous les ans... Ça pose quand même problème. »

Pour lui, « il y a un mépris du territoire », d'autant que s'il se base sur une somme de 120 millions d'euros pour les deux départements, « ça fait 27 centimes sur la facture d'électricité des Français. Pour stocker leurs déchets nucléaires, je ne pense pas que l'on puisse être montré du doigt. »

Rémy Bour précise : « Si je fais tout ça, c'est pour bien informer la population. Tout est très compliqué. On lui avait promis qu'il y aurait de l'accompagnement économique, qui n'a pas

eu lieu. Et maintenant, il faut dire qu'il n'y aura pas les retombées escomptées. Mon prédécesseur, Daniel Ruhland, le disait. »

« On ne crache pas dans la soupe »

Le maire d'Houdelaincourt signale la même inquiétude du côté des communes de proximité haut-marnaises après avoir échangé avec. Il comprend que « les maires sont dépités face à un pouvoir central qui décide de tout ». Il se sait largement suivi dans son initiative à la suite d'une réunion avec eux. « Dans la loi initiale, on était bien identifié. Mais, bizarrement, quand

Il n'oublie pas Ligny-en-Barrois

Dans les communes oubliées, Rémy Bour évoque aussi Ligny-en-Barrois. « Très important », lance-t-il. « Elle est à moins de 13 km de l'entrée du laboratoire, avec une population de 4 000 habitants, mais elle n'apparaît nulle part en matière de fiscalité, de retombées. L'Agglo de Bar-le-Duc dont elle fait partie va percevoir quelque chose, mais la commune non. Alors qu'elle est impactée par la nationale, par la traversée qui est complètement sacrifiée par la SNCF et l'État... Il y a des solutions d'envergure à décider... »

il s'agit de fiscalité, on est oublié... On ne crache pas dans la soupe, on a touché des dotations correctes. »

Il a écrit au premier ministre, François Bayrou, pour lui faire part de cette situation.

Il propose de prendre le temps, tant que l'autorisation de création ne sera pas donnée, au mieux en 2028, et de repartir de zéro, en éliminant de la loi de finances tout dispositif sur la taxe de stockage, et en pérennisant la taxe d'accompagnement qu'il souhaite revoir à la hausse. « Laissons-nous l'année 2025, voire 2026, pour une concertation réelle, sérieuse et exhaustive... »

● F.-X.G.

Meuse

Renaissance invite une ancienne ministre

« Dans un contexte mondial en pleine mutation, marqué par des conflits, des tensions géopolitiques et des choix stratégiques déterminants pour l'avenir de la France et de l'Europe », Renaissance Meuse organise une réunion publique ce **jeudi 27 mars**, à 19h15, au centre social de la Libération à Bar-le-Duc.

Et, pour éclairer et débattre de ces sujets très prégnants de l'actualité, Diana André, présidente de Renaissance Meuse, annonce la présence de l'ancienne ministre de l'éducation nationale (3 mois dans le gouvernement de Michel Barnier), Anne Genetet. Elle est, par ailleurs, députée des Français de l'étranger (dont l'Ukraine et la Russie), spécialiste des affaires internationales et de défense. Elle sera accompagnée du Mussipontain Ergün Toparslan, membre du bureau exécutif de Renaissance.

● L.M.

Meuse

Amélioration des services publics : les usagers s'expriment

Afin de coconstruire les services publics aux côtés de leurs usagers quotidiens, la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) de la Meuse organise, le **14 avril**, son premier comité local d'amélioration du service aux usagers, dit « Comité service public ».

Composé d'usagers, d'agents du service des impôts des particuliers et du service de gestion comptable et amendes de Bar-le-Duc, mais aussi d'institutions partenaires et d'élus, il aura vocation à identifier les points

d'amélioration de l'accueil et de l'expérience usagers.

Ce premier comité se tiendra le **lundi 14 avril**, à 15h30, en présence de la directrice départementale des Finances publiques, Marie-Claude Guillou, à la nouvelle cité administrative de Bar-le-Duc, sise 24, avenue du régiment d'infanterie à Bar-le-Duc.

Cette réunion sera l'occasion, pour les usagers, de proposer des pistes d'amélioration de l'accueil dans les nouveaux locaux, mais aussi d'échanger de façon plus générale sur la qualité de service et sur les nouvelles modalités d'accueil (internet, France Services, buralistes pour le paiement de proximité).

Les usagers souhaitant participer peuvent envoyer leurs coordonnées (nom, prénom, téléphone et/ou mail) à l'adresse suivante : ddfip55.missioncommunication@dgfip.finances.gouv.fr avant le 11 avril. Les personnes inscrites seront recontactées.

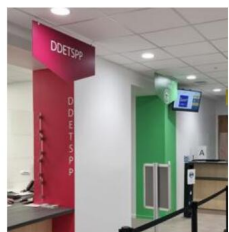


Photo Karine Diversay

Tronville-en-Barrois

Incivilités transformées en écobuage sauvage



Les hommes du feu à l'œuvre pour circonscrire le sinistre qui s'est déclaré dans une parcelle de friches.

Prévenus par un habitant du village, ce **lundi 24 mars** vers 11 h, les pompiers sont intervenus pour éteindre un incendie qui s'est déclaré dans une parcelle de friches laissée à l'abandon, sise le long du chemin communal « La voie marchande » qui traverse le village pour rejoindre la rue du stade. C'est un dépôt sauvage de cendres incandescentes, jetées dans les herbes sèches, qui a favorisé l'incendie de la parcelle d'une quinzaine d'ares. Prévenue, la mairie a dépêché les services

techniques et le 1^{er} adjoint, Gérard Leblanc, sur place, qui se sont affairés pour circonscrire le sinistre avant l'arrivée du camion-citerne rural avec quatre pompiers et le lieutenant David Énard, chef de corps de la caserne Tronvilleoise. Des tas de bois coupés auraient pu s'enflammer et communiquer l'incendie aux maisons et caravanes qui sont proches. À 12 h, tout était rentré dans l'ordre. Il est rappelé que les dépôts sauvages, de quelque nature que ce soit, sont interdits.